



**DECISION N° 048 /MCICL/SG/DI**

**Portant octroi de l'Origine Communautaire  
UEMOA**

**Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale**

- Vu le traité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), notamment ses articles 4, 16, 60, 76, 77 et 100 ;
- Vu le protocole additionnel n° III/2001 du 19 décembre 2001 instituant les règles d'origine des produits de l'UEMOA et notamment en ses articles 3 et 5 alinéa 1 ;
- Vu le règlement d'exécution n° 014/2002/COM/UEMOA du 13 décembre 2002 déterminant les modalités de demande et de délivrance des Certificats d'Origine des Produits de l'UEMOA ;
- Vu le décret n° 2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 2020-080/PR du 1<sup>er</sup> octobre 2020 portant composition du gouvernement complété par le décret n°2020-090/PR du 02 novembre 2020 ;
- Vu l'arrêté interministériel n° 027/MCITDZF/MEFP du 18 septembre 2003 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité National d'Agrément des dossiers au Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et à la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA ;
- Vu la demande d'agrément au bénéfice du régime de la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA présentée par la Société des Moulins Modernes du Togo (SMMT) SARL pour son produit industriel (farine et son de blé) ;
- Vu l'avis favorable exprimé par le Comité National d'Agrément (CNA) à sa réunion du vendredi 07 mai 2021,

## **DECIDE :**

**Article premier :** Les produits industriels de farine de blé ci-dessous décrits dans l'annexe à la présente décision, fabriqués au Togo, pays membre de l'UEMOA, par la Société des Moulins Modernes du Togo (SMMT) SARL dont il est fait mention, sont reconnus produits d'origine communautaire et agréés pour bénéficier des avantages de la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA. Il s'agit de :

- La farine de blé « Le Bélier de 50 kg »,
- La farine de blé « La Colombe de 50 kg »,
- La farine de blé « La Donut de 25 kg »,
- La farine de blé « La Donut de 5 kg »,

**Article 2 :** Les produits industriels de farine de blé agréés à la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA reçoivent chacun un numéro d'agrément.

De même un numéro d'immatriculation est attribué à la Société productrice ;

**Article 3 :** Les Etats membres et la Commission prendront les dispositions nécessaires pour assurer l'application de la présente décision ;

**Article 4 :** La présente décision sera publiée au journal officiel de la Communauté et communiquée partout où besoin sera.

Lomé, le ..1.4...MAI..2021





REPUBLIQUE TOGOLAISE  
 MINISTERE DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE  
 ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE



ANNEXE A LA DECISION  
 D'OCTROI D'ORIGINE

UEMOA

N° 048 /MCICL/SG/DI du 14 MAI 2021

IDENTITE DE L'ENTREPRISE PAR ETAT MEMBRE	TARIF	DESIGNATION TARIFAIRE	DESIGNATION COMMERCIALE	NUMERO D'AGREMENT DU PRODUIT				CRITERE D'AGREM
				NUMERO D'IMMATRICULATION DE L'ENTREPRISE		NUMERO DU PRODUIT	ANNEE	
				CODE DU PAYS	NUMERO D'ORDRE DE L'ENTREPRISE			
<b>TOGO</b>								
<b>SOCIETE DES                      MOULINS                      MODERNES DU                      TOGO (SMMT) SARL</b> Akodésséwa, rue ZONE INDUSTRIELLE DU PORT BP : 62259 Tel : (00228) 22 27 60 30 LOME-TOGO	1101.00.00.00	1101  Farines de froment (blé) ou de méteil.	Farine Le Bélier 50 kg	768	0022	30	21	VA=33,0

IDENTITE DE L'ENTREPRISE PAR ETAT MEMBRE	TARIF	DESIGNATION TARIFAIRE	DESIGNATION COMMERCIALE	NUMERO D'AGREMENT DU PRODUIT				CRITER D'AGREM
				NUMERO D'IMATRICULATION DE L'ENTREPRISE		NUMERO DU PRODUIT	ANNEE	
				CODE DU PAYS	NUMERO D'ORDRE DE L'ENTREPRISE			
<b>TOGO</b>								
<b>SOCIETE DES MOULINS MODERNES DU TOGO (SMMT) SARL</b> Akodésséwa, rue ZONE INDUSTRIELLE DU PORT BP : 62259 Tel : (00228) 22 27 60 30 LOME-TOGO	1101.00.00.00	1101 Farines de froment (blé) ou de méteil.	Farine La Colombe 50 kg	768	0022	31	21	VA=33,4
<b>SOCIETE DES MOULINS MODERNES DU TOGO (SMMT) SARL</b> Akodésséwa, rue ZONE INDUSTRIELLE DU PORT BP : 62259 Tel : (00228) 22 27 60 30 LOME-TOGO	1101.00.00.00	1101 Farines de froment (blé) ou de méteil.	Farine La Donut 25 kg	768	0022	32	21	VA=34,



IDENTITE DE L'ENTREPRISE PAR ETAT MEMBRE	TARIF	DESIGNATION TARIFAIRE	DESIGNATION COMMERCIALE	NUMERO D'AGREMENT DU PRODUIT				CRITERI D'AGREME
				NUMERO D'IMATRICULATION DE L'ENTREPRISE		NUMERO DU PRODUIT	ANNEE	
				CODE DU PAYS	NUMERO D'ORDRE DE L'ENTREPRISE			
<b>TOGO</b>								
<b>SOCIETE DES MOULINS MODERNES DU TOGO (SMMT) SARL</b> Akodésséwa, rue ZONE INDUSTRIELLE DU PORT BP : 62259 Tel : (00228) 22 27 60 30 LOME-TOGO	1101.00.00.00	1101 Farines de froment (blé) ou de méteil.	Farine La Donut 5 kg	768	0022	33	21	VA=39,9

